



A l'attention de M. JAGUENAUD

Maire de Saint-Sulpice et Cameyrac

Sainte-Eulalie, le 31/05/2017

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier daté du 22 mai dernier. Sachez que je comprends les questionnements que vous, vos élus et votre population, vous posez et que je ferai au mieux pour y répondre.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer qu'à Sainte-Eulalie, nous partageons les mêmes problématiques liées au logement social, qui rendent difficiles et incohérentes les objectifs des 25% de logements sociaux (avec l'éloignement des transports, des bassins d'emploi...), et que, comme vous, nous manquons de budget pour développer les équipements publics qui sont induits par l'apport de nouvelle population. Par ailleurs, nous rencontrons les mêmes problèmes liés au foncier non disponible et sommes contraints par les AOC et le Scot.

De fait, si je suis député, je défendrai les propositions et les lois qui vont dans le sens de l'assouplissement de la loi et allant vers plus de bon sens :

- Meilleure répartition de l'effort de construction : les communes proches des bassins d'emploi doivent, elles aussi, participer à l'effort de construction de logements sociaux, même si elles comptent moins de 3 500 habitants ; cet élargissement permettra de revoir à la baisse les quotas de logements sociaux à 15% au lieu de 25%.
- L'instauration d'un plafond de logement social : il me semble important aussi que les communes qui comptent plus de 50% de logements sociaux ne puissent plus en construire ; l'objectif étant d'avoir une mixité sociale positive. Je proposerai donc l'instauration d'un seuil plafond.
- La modification du comptage des logements sociaux : les quotas de logements sociaux sont calculés aujourd'hui sur la base de l'ensemble des logements sociaux ou non.
Le fait de construire des logements sociaux nouveaux engendre donc mathématiquement une obligation plus importante du nombre de logements à construire.
La proposition est de revoir le mode de logements sociaux à construire en prenant pour assiette uniquement les logements classiques non sociaux.
- Une attribution des logements sociaux sous le contrôle du Maire : sur proposition des bailleurs et des acteurs sociaux, il est normal que la commune, le Conseil Municipal et le Maire gardent le contrôle de l'attribution des logements sociaux de la commune.
Les élus ont une connaissance du terrain, des problématiques, des équilibres des opérations de logements sociaux, mais aussi des besoins des familles. Il est donc important qu'ils restent partie prenante dans l'attribution des logements sociaux.

En espérant avoir pu répondre à vos questionnements et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Cher Collègue, en l'expression de ma haute considération.

Très Amicalement,
Hubert LAPORTE